

# Après les annonces de Macron, des centaines de milliers de candidats à la vaccination

Paris, 13 juil. 2021 (AFP) -

Les annonces d'Emmanuel Macron visant à inciter à la vaccination ont provoqué un premier sursaut des prises de rendez-vous tandis que nombre de secteurs, des restaurants aux centres commerciaux en passant par les transports, se préparent à la généralisation du pass sanitaire, des mesures prises pour éviter une quatrième vague épidémique.

"Vous êtes des centaines de milliers à avoir réservé un rdv de vaccination ce soir", a noté le ministre de la Santé Olivier Véran sur Twitter. "Ca tombe bien, on a des vaccins, des centres ouverts partout et des dizaines de milliers de soignants, pompiers, agents des collectivités qui n'attendent que vous", a-t-il assuré.

Avant lui, le site Doctolib avait tweeté que "20.000 rendez-vous" de vaccination étaient pris "toutes les minutes", avec 10 minutes d'attente pour accéder au site. Par anticipation, 212.000 personnes avaient déjà pris rendez-vous dans la journée pour une première injection ce week-end, déjà "un record" depuis un mois et "jusqu'à 40% de plus que les week-ends précédents".

Ce résultat découle de la pression mise par le président de la République sur les non-vaccinés pour éviter une nouvelle vague de Covid-19 alors que le virus repart à la hausse dans tous les territoires avec le variant Delta.

Emmanuel Macron a décidé d'imposer le pass sanitaire à l'entrée de la plupart des lieux publics et rendu la vaccination obligatoire pour les soignants et ceux au contact des personnes fragiles, sanctions à la clef.

"Plus nous vaccinerons, moins nous laisserons d'espace au virus" et "c'est donc une nouvelle course de vitesse qui est engagée", a justifié Emmanuel Macron lors de son allocution télévisée. Il s'exprimait non pas à l'Élysée mais au Grand Palais éphémère, au pied de la Tour Eiffel.

- Mesures radicales -

A neuf mois de la présidentielle, il a annoncé plusieurs mesures radicales pour éviter une quatrième vague de malades dans les hôpitaux.

L'outil privilégié est le pass sanitaire (preuves de vaccin ou d'un test PCR négatif), dont l'usage sera progressivement étendu dans les prochaines semaines. A partir du 21 juillet, il sera nécessaire pour pénétrer dans des "lieux de loisirs et de culture" comme les cinémas.

Dès le début août, le pass sanitaire deviendra obligatoire pour entrer dans les cafés, les restaurants, les centres commerciaux, y compris pour le personnel, mais aussi dans les avions, trains ou autocars de longs trajets, ainsi que pour les établissements médicaux.

Ce pass est déjà en vigueur pour les lieux accueillant plus de 1.000 personnes, notamment les stades et les discothèques recevant plus de 50 personnes.

A l'automne, les tests PCR "de confort" seront payants, sauf prescription médicale, alors qu'ils sont actuellement gratuits, a annoncé Emmanuel Macron lors de cette 8e allocution télévisée depuis le début de la crise.

Comme l'ont réclamé de nombreux experts et responsables politiques, la vaccination deviendra obligatoire pour les personnels soignants et non soignants des hôpitaux, cliniques, Ehpad et maisons de retraite, les professionnels et bénévoles auprès des personnes âgées, y compris à domicile, ainsi que les pompiers ou les ambulanciers.

Au total, un peu plus de 4 millions de personnes sont concernées dont 1,5 ne sont pas vaccinées, a précisé le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal.

- Contrôles et sanctions -

Les personnes concernées "auront jusqu'au 15 septembre pour se faire vacciner" et, après cette date, seront mis en oeuvre "des contrôles et des sanctions", a prévenu Emmanuel Macron.

Et le ministre de la Santé Olivier Véran d'enfoncer la seringue: "A partir du 15 septembre, si vous êtes soignant et que vous n'êtes pas vacciné, vous ne pourrez plus travailler et vous ne serez plus payé".

Le chef de l'État a également annoncé que "des campagnes de vaccination" seraient organisées "dès la rentrée" pour les collégiens, lycéens et étudiants.

Et une campagne de rappel des personnes vaccinées les premières, en janvier et février, démarrera "début



septembre".

Pour que l'ensemble de ces mesures soient appliquées "le plus vite possible", selon un parlementaire, le Parlement siégera en session extraordinaire à partir du 21 juillet.

Après avoir été consultées par le gouvernement, les forces politiques ont approuvé la vaccination obligatoire pour les soignants, à l'exception du RN et LFI, plus réticents. "En rendant obligatoire le vaccin pour les soignants puis le pays sous forme de généralisation progressive du pass sanitaire, Emmanuel Macron dessine une société du contrôle et de la discrimination généralisée", a dénoncé le député LFI Eric Coquerel.

En nette baisse depuis des semaines, le nombre de contaminations par jour est récemment reparti à la hausse, à plus de 4.200 dimanche. Il pourrait monter "au-dessus de 20.000 début août si nous n'agissons pas", a averti dimanche le ministre de la Santé.

Le nombre de patients malades du Covid-19 en soins critiques, qui reçoivent les cas les plus graves, était en légère hausse lundi par rapport à la veille, à 957, soit 10 de plus que dimanche, loin des quelque 6.000 patients atteint au pic de la troisième vague fin avril.

bur-ao/am

Afp le 13 juil. 21 à 04 00.

